Reçu le 23/09/2025 Publié le 23/09/2025

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAFRANCAISE

## Extrait du registre des délibérations du Conseil D'Administration

L'an deux mille vingt-cing, le 19 septembre à 18 h30,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 15 septembre 2025 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice: 17

Présents: 9

Votants: 11

Résultat du vote : unanimité

Etaient présents: Mesdames et Messieurs: Thierry DELBREIL, Colette VERDOUX, Alain BELLICCHI, Véronique PATERNE, Jean-Pierre ANGLAS, Ida PANTAROTTO, Nicole ROUMAT, Emmanuelle ANTICH et Pierrick THOMAS

Procuration: M. Bruno PEGAS a donné procuration à Mme Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL à Mme Colette **VERDOUX** 

Excusés: - Absents: Mme Pauline SEILHAN, Mme Monique GAYET, Mme Anne BENAICHE, Mme Josiane BYL, M. Fernand MORA, Mme Christine VANCAUTER

M. Jean-Pierre ANGLAS a été élu secrétaire.

## Délibération nº 4: Location logement

Monsieur le Président rappelle que le CCAS dispose d'un logement (T2) au sein de l'immeuble de Promologis (21, rue Léon Cladel, appartement 11). Ce logement est vacant depuis le mois d'avril depuis le départ d'une famille ukrainienne. Aussi, il est proposé de mettre ce logement meublé à la location pour répondre à des situations d'urgence et de courte durée.

Monsieur le Président propose de le louer pour 400€ par mois charges comprises (eau et électricité) et 300 € de caution.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

- Approuve la location de cet appartement pour 400€ par mois (charges comprises) et 300 € de caution,
- Autorise son Président à signer le bail avec les futurs preneurs.

Ainsi fait et délibéré le 19 septembre 2025 Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Thierry DELBREIL

Le Secrétaire de Séance

Jean-Pierre ANGLAS

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien http://www.telerecours.fr)